

Nombre de Conseillers :

- en exercice..... 33
- présents..... 27
- absents..... 06
- votants..... 31
- procurations..... 04

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa :

télétransmission en Préfecture le :

- 3 MAI 2023

publication en ligne le :

- 3 MAI 2023

DAVIET Roland, Maire.

Le 25 avril 2023 à 18h30, le Conseil Municipal d'Epagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 19 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle d'animation, sise 15 rue de la Grenette, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Maire d'Epagny Metz-Tessy.

PRÉSENTS : Tous les Conseillers sauf M. Jean-Philippe BOIS, Mme Marie-Thérèse BOUKOUYA, M. Jean-Philippe BRITON, Mme Célia DE LA CHAPELLE, M. Michel MARGUIGNOT et M. Martin PONCET, absents et excusés.

M. Jean-Philippe BOIS a donné procuration à M. Lucien LAVOREL.

M. Jean-Philippe BRITON a donné procuration à M. Joseph PELLARIN.

M. Michel MARGUIGNOT a donné procuration à M. Jean-Marc LOUCHE.

M. Martin PONCET a donné procuration à M. Philippe MORIN.

Mme Emmanuelle CUVEILLIER a été désignée secrétaire de séance.

**- O B J E T -**

**2023 / 40      Recours à des vacataires :**

*Monsieur le Maire expose ;*

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- ⇒ recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- ⇒ recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public ;
- ⇒ rémunération attachée à l'acte.

**VU** le code général de la fonction publique,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de recourir à des vacataires pour assurer l'encadrement des enfants des agents de la commune durant la soirée du personnel du 30 juin 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

**D'AUTORISER** le recrutement de 6 vacataires pour 4 heures le 30 juin 2023.

**DE FIXER** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait brut de 100 € pour la soirée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont inscrits au budget.

Pour Extrait Conforme,  
Le Maire,

Roland DAVIET.

Le secrétaire de séance,

Emmanuelle CUVEILLIER.